

## Evoluer sur l'aérodrome : voir et être vu

Fin mars 2023, ont été signalés deux évènements de sécurité concernant des véhicules qui circulaient sur l'aire de manœuvre sans gyrophare.

### Rappel de l'obligation de circuler avec un gyrophare

Il est à rappeler qu'un gyrophare en fonctionnement doit être placé sur le point le plus élevé du véhicule pour que sa lumière soit visible sur le tour d'horizon (article 19, paragraphe 1 de l'arrêté relatif aux mesures de police applicables sur l'aérodrome d'Aix-les-Milles).

Ces gyrophares, de couleur jaune-orangée ou bleue pour les véhicules qui, au regard du code de la route, sont autorisés à utiliser cette couleur, doivent fonctionner en permanence, même dans les cas où les véhicules ne sont pas en intervention.

### Pourquoi est-ce important de circuler avec un gyrophare ?

Pour être vu de loin et par tout temps → diminuer le risque d'incident : collision véhicule/aéronef

### Rappel des équipements nécessaire à la circulation en véhicule sur l'aérodrome

**Gyrophare** : être vu + **radio réglée sur la fréquence de la TWR (118.750) ou fréquence SOL sur ordre du contrôleur (121.6 MHz)** : entendre et être entendu

=

équipements **OBLIGATOIRES** pour évoluer sur l'aire de manœuvre (piste + taxiways)

